

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2375

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Jugement d'ouverture

Date : 4 septembre 2025.

Jugement d'extension de liquidation judiciaire.

353 943 558 RCS Aix-en-Provence.

GENERIM.

Forme : Société anonyme.

Activité : Promotion immobilière de logements.

Adresse : Esplanade de l'Arche-14, place des Loges, 13090 Aix-en-Provence.

Date : 4 septembre 2025.

Jugement d'extension de liquidation judiciaire.

891 874 307 RCS Paris.

LE CLOS DE JEANNE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Activité : Location de terrains et d'autres biens immobiliers.

Adresse : 24, rue Pierre Demours, 75017 Paris 17.

Date : 4 septembre 2025.

Jugement d'extension de liquidation judiciaire.

901 257 907 RCS Aix-en-Provence.

SCCV HOTEL POLE DE VIE EVRY.

Forme : Société civile immobilière de construction vente.

Activité : Supports juridiques de programmes.

Adresse : 14, place des Loges, Esplanade de l'Arche, 13090 Aix-en-Provence.

Complément de jugement : Jugement d'extension d'une procédure de liquidation judiciaire ouverte initialement à l'égard de Generim Sa Esplanade de l'Arche-14, place des Loges - 13090 Aix-en-Provence, date de cessation des paiements le 26 Mars 2022 et confirmant la désignation du liquidateur SAS LES MANDATAIRES mission conduite par Maître Vincent de CARRIERE 30, avenue Malacrida - Bât E - Aix Métropole - CS 10730 - 13617 Aix-en-Provence et désignant administrateur SELARL DE SAINT RAPT - BERTHOLET prise en la personne de Me Charles de SAINT-RAPT 70, rue de la Tramontane - 13090 Aix-en-Provence avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion. Les créances sont à

adresser, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

